

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 28 AVRIL 2022, À 18 H 30

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-138

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL PROJETÉ AU 7077, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, SUR LE LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 057 810 – DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 5 avril 2022, le premier projet de résolution numéro PP-138, lequel porte le titre ci dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le jeudi 28 avril 2022 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

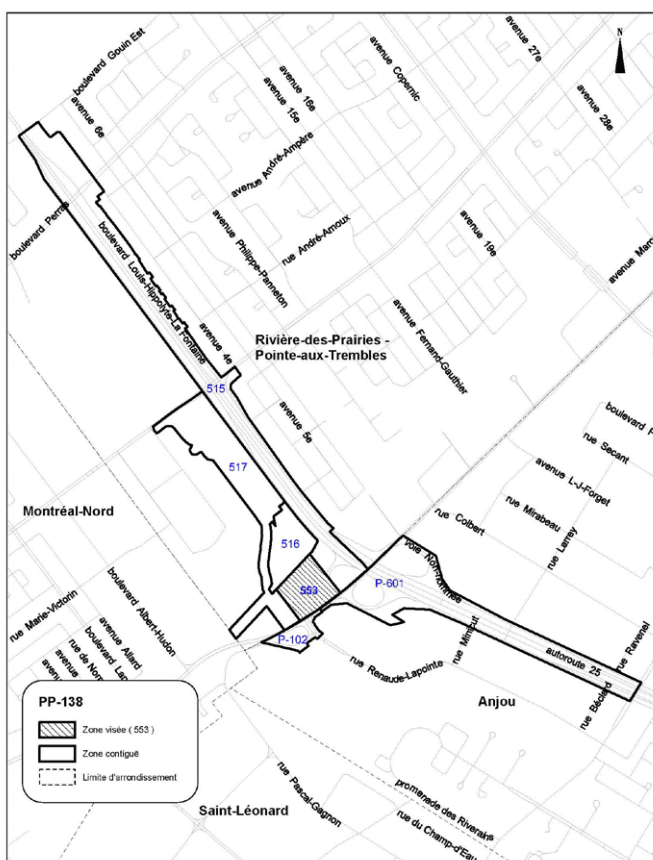
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la construction d'un bâtiment commercial aux fins des usages « véhicules automobiles (location, vente) et véhicules automobiles (réparation, entretien) projetée au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 553. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 515, 516 et 517, ainsi que les zones P-102 et P-601 situées dans l'arrondissement d'Anjou, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 13 avril 2022

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles